

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE CEVINS

☎ 04.79.38.20.28

Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 06 Février 2015 à 19h00 en Mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 Quorum atteint

Absents excusés : Stéphanie BAL,
Jean-Louis DUNAND-LAISIN, Frédéric
LE FUR, Bernard MILLIET.

Pouvoir de vote : Bernard MILLIET à
Gabriel MARQUES

Secrétaire de séance : Justine BAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies. Il donne lecture du pouvoir de vote de Bernard MILLIET à Gabriel MARQUES.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des deux décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Il s'agit des décisions n°5 et n°6 pour la révision des montagnes du Dard et des appartements communaux.

ORDRE DU JOUR

1- Dissolution d'ARLYSÈRE et SIVU SCOT au 30/06/2015.

La commune est membre du syndicat créé le 30 juin 1999. Il regroupe actuellement 4 Communautés de communes soit 39 communes.

Les Conseil syndicaux d'Arlysière et du SIVU SCOT ont délibéré favorablement pour une dissolution au 1^{er} juillet 2015. Cette dissolution a été rendue possible avec le projet de création d'un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui assurera l'ensemble des missions d'Arlysière et du SIVU SCOT.

Après la délibération des Conseils Syndicaux, chaque commune membre doit se positionner.

Il est demandé d'approuver cette dissolution.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **Se prononce** favorablement sur la dissolution d'Arlysière au 30 juin 2015 ;
- **Se prononce** favorablement sur les conditions de dissolution (transfert du personnel, de l'actif et du passif au PETR Arlysière) ;
- **Demande** à M. le Préfet d'arrêter la dissolution d'Arlysière au 30 juin 2015 aux conditions ci-dessus.

2- Création du PETR – ARLYSÈRE - Approbation de ses statuts et adhésion de la CORAL,

Par délibération du 18 décembre 2014, les conseils syndicaux d'ARLYSÈRE et du SCOT ont délibéré pour la création du syndicat PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), regroupant les 4 intercommunalités. Ce syndicat reprendra toutes les missions de l'ex ARLYSÈRE et du SCOT ainsi que le nouveau Pôle urbanisme.

Il appartient à notre commune de délibérer sur :

- ✓ La création du PETR Arlysère au 1^{er} juillet 2015
- ✓ sur l'adhésion de la CORAL à ce PETR au 1^{er} juillet 2015
- ✓ sur l'approbation des statuts.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- Approuve la création du PETR Arlysère au 1^{er} juillet 2015 et l'adhésion de la Co.RAL à ce PETR Arlysère ;
- Approuve les statuts du PETR Arlysère joints en annexe ;
- Demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter la création du PETR Arlysère au 1^{er} juillet 2015.

3- Création du Pôle Urbanisme à l'échelle d'ARLYSÈRE

La Loi ALUR a mis fin au 1^{er} juillet 2015 de l'instruction des permis de construire et déclarations préalables par les services de l'Etat pour les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. La Coral s'est saisie de cette nouvelle disposition conjointement avec ARLYSÈRE pour proposer un service efficient au niveau du territoire.

Le Conseil communautaire de CORAL a ensuite délibéré favorablement pour la création d'un pôle « Urbanisme » au niveau du territoire d'Arlysère.

Il appartient à notre commune de délibérer sur :

- L'approbation de la création du pôle au sein d'Arlysère
- L'adhésion de la commune au service par convention,
- La dénonciation de la convention avec la DDT-UT d'Albertville et le Conseil Général-TDL Albertville-Ugine (qui instruisaient les autorisations d'urbanisme pour nous)
- La prolongation au 31/12/2015 par avenant, de la convention avec ARLYSÈRE pour la réalisation des contrôles réglementaires de conformité (récolement, assainissement..) et l'autorisation de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Karim AMELLAL rappelle que la commune n'avait pas signé de convention avec Arlysère pour la réalisation des contrôles du fait du coût. Monsieur le Maire indique que la convention future sera adressée aux conseillers municipaux pour information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Absentions : S. PIVIER, K. AMELLAL, G. MARQUES (2 votes)

- Approuve la création du Pôle Urbanisme au sein d'Arlysère
- Engage les travaux et échanges nécessaires à la mise en place de convention de service entre Arlysère et la commune afin qu'elle puisse bénéficier de ce service
- Dénonce la convention en cours avec le Conseil Général et la DDT.

4- Avis motivé du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation de création de la microcentrale (suite à l'enquête publique)

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 décembre au 29 janvier 2015, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation déposée par la SARL SUMATEL à la Préfecture.

A cet effet, M. le Maire présente le dossier d'autorisation qui a été soumis à enquête publique.

A la question de la mise en place d'un poteau d'incendie à Luy de Four, S. PIVIER répond que son implantation a été prévue dans la convention avec SUMATEL.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

Considérant les arguments retenus :

- ✓ Production d'électricité « propre »
- ✓ Respect de l'environnement (débit réservé et protection des poissons)
- ✓ Projet architectural s'insérant dans le paysage de la commune
- ✓ Intérêt financier pour la commune (redevance d'environ 20 000 €/an qui viendront abonder les recettes du budget)
- ✓ Pour que ce projet puisse se réaliser, la commune est disposée à modifier, si besoin est, les règlements du PIZ et du PLU.
- Emet un avis favorable au dossier.

5- Reprise d'un caveau (et de la concession) au cimetière

Après divers échanges avec M. Louis RIGOTTI, un accord a été trouvé pour la reprise de la concession au cimetière et le « rachat » du caveau qu'il avait construit. Les deux parties sont d'accord pour une valeur de 1 200 €. Décision adoptée à l'unanimité.

6- Convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation des agents.

Les besoins de formation des agents vont croissants avec l'évolution de leurs missions.

La délégation Rhône-Alpes a augmenté son offre donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisations (1% sur le brut).

La législation exige que les échanges de prestations avec contrepartie financière donnent lieu à passation de convention de partenariat. Celle-ci liste les formations payantes et leur tarif par jour et par stagiaire. (ex VAE 100€/heure/stagiaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- MARVY Laurent, 19 Impasse de la Coindraz, création d'un studio sous toiture

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX AUTORISÉES : NEANT

Divers et Informations diverses

- Conseil Municipal « Jeunes » : Stéphanie BAL, Nadine POINTET, Justine BAL et Philippe BRANCHE travaillent sur la création et la mise en place de cette instance citoyenne. Dans un premier temps, ce conseil Jeunes sera composé d'un maire et de cinq adjoints, élus au sein de l'école primaire ainsi que des bénévoles. Il fonctionnera aussi en relation avec les instituteurs dont leur implication est ici remerciée. L'élection, pour la première fois, est prévue le 10 mars prochain, ensuite à toutes les rentrées scolaires. Ce mandat se terminera en septembre 2016. Le départ vers le collège d'un élève élu n'est pas un motif de fin de mandat. Les membres du Conseil Jeunes assisteront à un prochain Conseil Municipal pour se présenter, et participeront aussi aux élections départementales des 22 et 29 mars prochain.
Les sujets abordés ne sont pas encore définis, nous attendons les souhaits des enfants. Leurs projets seront bien évidemment « encadrés ».
Objectifs : accès à la citoyenneté, prise de conscience du rôle d'un élu, responsabilité.
- Forêt – 2015 – Raymond MULLER présente les projets de l'ONF pour l'exercice 2015 et notamment une coupe sur pied au Planay, parcelle 23 et 26 avec petits travaux, pour un volume de 380m³ de beaux bois. Une deuxième coupe est prévue au Charvet pour 900m³. Proposition adoptée à l'unanimité (délibération rajoutée à l'unanimité).
- Divers :
 - ✓ Pour information : Révision et/ou modification du PLU, la procédure de consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre va être engagée. Arlysère aide la commune dans le montage de ce dossier.
 - ✓ Bulletin Municipal 2015 est en cours de finalisation, la mise en page a été réalisée par S. DELTOUR, que nous remercions, et sera transmis à l'imprimerie BORLET.
 - ✓ Compte rendu Commission des Associations du 23 Janvier 2015. Appel à bénévoles pour participer à la fête du village aujourd'hui programmée au 05 juillet 2015. Prochaine réunion le 13 Février 2015.
 - ✓ Pour information, les Maires des six communes de Basse Tarentaise se réunissent souvent pour leurs projets communs et notamment celui de trouver une solution à la fermeture de deux sur trois cabinets médicaux.
 - ✓ M. le Maire adresse ses remerciements à tous les Elus et tous les bénévoles du village qui ont participé au week-end des « naufragés de la route » pour leur aide ou le prêt de couvertures.
A l'issue de cet épisode, une rencontre avec le Préfet et les Maires de CORAL a conclu à la mise en place d'un PC central de crise au niveau de CORAL afin d'améliorer la communication et la transmission d'informations.

M. le Maire remercie aussi les employés communaux pour le déneigement effectué ainsi que les citoyens qui ont facilité leur travail par leur compréhension (déplacement de véhicules...)

- ✓ Prochaines réunions :
- Ressources humaines, le 20 Février à 19h00
- Conseil Municipal, le 06 Mars à 19h00
- Finances et Urbanisme, le 13 mars à 19h00
- Finances et Urbanisme, le 30 mars à 19h00
- Conseil Municipal, le 10 avril à 19h00.

- Repas des Sages le 1^{er} mars à la Salle des Fêtes

Le compte rendu du Conseil Municipal n'ayant pas été approuvé en début de séance, M. le Maire demande de bien vouloir l'approuver. Il est approuvé à l'unanimité.

A la question d'approbation du compte rendu et des délibérations précédentes, il est répondu que toutes les délibérations rédigées à l'issue de chaque réunion sont affichées à la mairie et sont consultables. Mais il sera cependant vérifier dans le Code Général des Collectivités Territoriales si les délibérations doivent aussi et à nouveau être approuvées lors de la séance suivante.

Séance levée à 20h35.

13 FEV. 2015

Le Maire,
Philippe BRANCHE

